

De: Barreau de Laval [barreau.de.laval@videotron.ca]
Envoyé: 29 juin 2015 15:43
À: Barreau de Laval
Objet: JBL ÉLECTRONIQUE du Barreau de Laval - Juin 2015



Le JBL Électronique

En bref : Le mot de la bâtonnière/ Activités à venir / Le Jeune Barreau / Saviez-vous que...

Juin 2015

Le mot de la bâtonnière

ENSEMBLE NOUS Y GAGNONS

J'aimerais remercier les membres du Barreau de Laval pour la confiance témoignée en m'élisant bâtonnière du district, je ferai tout ce qu'il y a de nécessaire pour en être digne. C'est un privilège de pouvoir vous représenter.

Avant de vous parler de mes projets pour la prochaine année, j'aimerais souligner les efforts de chacun au cours de la dernière année. Parmi d'autres, il y a Dina Sannon, la nouvelle coordonnatrice du barreau, elle a mis du temps et des efforts pour apprivoiser le Barreau de Laval au cours de la dernière année et nous la remercions. Merci à tous les membres du conseil d'administration de l'année 2014-2015. Je remercie aussi les nouveaux membres du conseil d'administration, Marie-Janou Macerola et Stéphane Pouliot d'avoir accepté de faire partie de l'aventure pour l'année à venir. Nous ferons une belle équipe tous ensemble.

Le thème que j'ai choisi pour la prochaine année est : Ensemble nous y gagnons. Ensemble, car nous aurons beaucoup de défis cette année dont celui de l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile, le 1er janvier prochain. J'ai pensé à 3 axes qui nécessitent des efforts, où les avocates et avocats de Laval devront s'unir. Il y a :

1. Le nouveau Code de procédure civile,
2. Les services judiciaires et
3. La formation continue.

Je me permets de décrire brièvement ces 3 axes.

1. Nouveau code de procédure civile

Le nouveau Code de procédure civile a des bases d'une culture générale de la justice civile axée davantage sur la communication, la collaboration et la négociation pour rechercher des solutions aux litiges via des modes alternatifs de résolution des conflits, les MARC ou devant les tribunaux; cette communication ou négociation ne se fait pas seul, elle se fait ensemble, par les parties par l'entremise de leurs procureurs.

Même si nous travaillons déjà ensemble pour résoudre les conflits, le nouveau code nous encourage encore plus à travailler ensemble. Toujours dans le cadre du nouveau Code de procédure civile, nos membres seront appelés à travailler ensemble pour entre autres, préparer un protocole d'instance plus détaillé, déposer une expertise commune et l'obligation de coopérer et informer prévu à l'article 20 du nouveau code. Nous travaillerons aussi ensemble, les avocats et les juges, avec la participation accrue des tribunaux dans la gestion d'instance prévue à l'article 154 et les conférences de règlement à l'amiable.

2. Les services judiciaires

Ensemble nous y gagnons si tous les intervenants de la justice dans le district de Laval unissent leurs efforts pour que la population du district de Laval ait des services judiciaires adéquats.

Cela semble tout un défi !

En effet, pendant quelques mois au courant de l'année 2015, le district de Laval n'avait pas de greffier spécial. Me Roy qui est maintenant greffière spéciale à St-Jérôme nous était prêtée 1 jour par semaine, nous avons donc 1/5 d'un greffier spécial par semaine.

La ville de Laval constitue la 3ème plus grande ville au Québec. Nous sommes plus de 800 avocates et avocats dans le district de Laval avec une population de plus de 400 000 et nous n'avons pas de greffier spécial.

Lorsque le palais de justice a ouvert, il y a 24 ans, la population de Laval était de 322 065. En 2014, la population était de 420 870 et elle ne cesse de s'accroître. Un

accroissement de 31% en 24 ans et le nombre de greffier spéciaux a été réduit de 90%.

Nous avons interpellé la ministre Vallée concernant la problématique de l'absence de greffiers spéciaux. D'ailleurs, une nouvelle greffière spéciale est en poste depuis la fin du mois de mai. Nous souhaitons la bienvenue à Me Jolyane Lefebvre.

Le Barreau de Laval, dans le cadre de sa mission, doit s'assurer que des services judiciaires adéquats soient disponibles. Nous avons la mission de protéger le public et l'absence de services judiciaires adéquats est une préoccupation pour le Barreau.

Le Conseil du Barreau de Laval doit unir ses efforts avec tous les collaborateurs du palais, avec la magistrature, avec les représentants du ministère et les avocates et avocats de Laval pour s'assurer que des services judiciaires adéquats soient à la disposition des citoyens et citoyennes de Laval, débutant par la présence des greffiers spéciaux.

Nous devons travailler ensemble pour s'assurer que le district de Laval retrouve des greffiers spéciaux à temps plein.

En plus de la problématique des greffiers spéciaux, il y a le problème de l'utilisation des salles au palais de justice. Le palais de justice de Laval n'a pas assez de salles à sa disposition pour que les dossiers soient entendus dans des délais raisonnables. Le Conseil d'administration du Barreau de Laval se questionne sur l'utilisation des salles alors qu'on sait que des salles du Palais de justice sont louées à des organismes qui ne dispensent pas de services judiciaires.

De plus, pourquoi, dans d'autres districts judiciaires, les justiciables qui sont entendus devant des tribunaux administratifs peuvent être entendus dans leur district et pas les citoyens de Laval? Par exemple, pour les dossiers de la Commission d'accès à l'information, un résident de Repentigny qui fait une demande d'accès à Laval peut être entendu à Joliette, un résident d'Ottawa peut être entendu à Hull, mais un résident de Laval sera entendu à Montréal, pourquoi? Afin de pallier à ce problème, le Conseil d'administration du Barreau de Laval formera, cette année, un Comité de liaison avec les tribunaux administratifs. Si vous êtes intéressés à faire partie de ce comité, je vous invite à communiquer avec Mme Dina Sannon, coordonnatrice du Barreau de Laval.

Nous devons travailler ensemble pour que ça change et nos citoyens et citoyennes y gagneront.

Je vous invite à m'écrire à l'adresse courriel du Barreau de Laval pour me faire part des situations inappropriées pour les citoyens et citoyennes du district. Nous devons

travailler ensemble pour nous assurer que les justiciables de notre district aient des services judiciaires chez eux.

3. La formation continue

Je réitère que le Conseil du Barreau de Laval a comme mission de protéger le public.

Une autre façon d'accomplir cette mission est de s'assurer que les avocates et avocats de Laval sont formés pour relever tous les défis de la profession. Les membres du conseil d'administration et du comité de formation travaillent ensemble pour offrir de la formation aux avocates et avocats de Laval. Cette formation est offerte à un prix plus que raisonnable,

Saviez-vous que le Barreau de Laval a été en mesure d'offrir 30 heures de formation pour la somme de 300\$ au cours de la dernière période de référence ? Les membres du Barreau de Laval en sorte gagnant.

Le coût des formations dans le district de Laval est une démonstration que lorsque nous travaillons ensemble, nous y gagnons. Nous continuerons à travailler ensemble pour vous offrir de la formation à prix raisonnable dans la prochaine période. Si possible, nous tenterons d'offrir, une fois de plus, 30 heures de formation à 300\$.

Nous avons eu un début avec la formation sur le nouveau code de déontologie offerte gratuitement le 30 avril dernier. Cette formation a été subventionnée par l'Association des avocates et avocats de province. Le Conseil d'administration souligne la générosité de cette Association pour la subvention.

Je vous invite à communiquer avec moi pour discuter de ces trois axes.

Je profite du présent envoi pour remercier le Comité organisateur de la 24e édition du Tournoi de golf du Barreau de Laval. La journée a été un succès avec plus de 120 golfeurs.

De plus, je vous rappelle que la rentrée judiciaire se tiendra le 14 septembre prochain. Cette journée sera aussi l'occasion pour inaugurer la salle Yvan A. Macerola, vous êtes tous invités à participer à la cérémonie.

Le Conseil d'administration vous invite à participer à toutes ses activités en grand nombre. Tenez-vous au courant des activités sur notre site.

Au plaisir de vous voir dans nos activités.

Me Annie Fortin, bâtonnière de Laval

Activités à venir

À vos agendas !

20 août 2015 : 6@8 cocktail estival de l'AJBL (détails à venir)

14 septembre 2015 : Rentrée des tribunaux au Palais de justice de Laval.

24-26 septembre 2015 : Congrès de l'Association des avocats et avocates de province au Centrexpo Cogeco de Drummondville.

L'Association du Jeune Barreau de Laval

Mot de la présidente de l'Association du Jeune Barreau de Laval

Chers membres,

Après quelques années d'implication au sein du jeune barreau, c'est avec honneur que j'accepte de présider l'Association du jeune barreau de Laval. Soyez assurés que ce sera avec beaucoup de fierté que je continuerai de représenter notre district.

Cette année encore, nos membres ont démontré un intérêt marqué pour s'impliquer sur le CA du jeune barreau de Laval. Le conseil d'administration de l'Association du jeune barreau de Laval nouvellement élu pour l'année 2015-2016 se compose des membres suivants :

Me Marie-Pier Boulet, vice-présidente

Me Chanel Alepin, secrétaire

Me Sébastien Matte, trésorier

Administratrices :

Me Audrey Joly

Me Catherine Brisebois

Me Simona Naha

Me Sabrina St-Louis

Me Marie-Hélène Juneau-Voyer, présidente-sortante

Pour la durée de mon mandat, je vous propose le thème suivant : « L'Association du jeune barreau de Laval, une équipe à l'écoute de ses membres. » Je désire rendre l'AJBL plus accessible aux membres, en leur donnant des outils pour être mieux informés de notre rôle et de notre apport, pour ainsi leur permettre de nous faire part de leurs besoins, notamment. Si nos membres s'informent plus et s'impliquent plus au

développement du jeune barreau, nous pourrons alors rassembler plus de jeunes avocats, dans le district de Laval. Et, dans ce sens, je désire développer les relations avec les jeunes barreaux avoisinants et ainsi rassembler plus de jeunes avocats. C'est dans cette lignée que pour la prochaine année, et ce avec l'équipe que forme notre CA, j'aimerais que l'AJBL devienne une référence pour ses membres.

Je peux vous confirmer la continuation de notre participation aux activités suivantes :

- Séances d'information mensuelles à la Cour du Québec, division des petites créances;
- Tournoi de golf du Barreau de Laval, le 22 juin 2015;
- Congrès de l'Association des avocats et avocates de province (AAP), les 24-26 septembre 2015;
- Cocktail de Noël du Barreau en décembre;

Nous vous préparerons également des soirées en formule 5@7, dont le cocktail estival qui aura lieu le **20 août 2015**, ainsi que des formations, en collaboration avec le Barreau de Laval. Afin de ne rien manquer, je vous invite à aller « aimer » notre page Facebook (AJBLaval).

Au plaisir de vous voir dans nos diverses activités.

Me Mélanie Zawahiri, présidente
Association du Jeune barreau de Laval

Saviez-vous que...

- ***** La 3e édition du Juritour au profit de la Fibrose kystique se tiendra cette année dans la région du Richelieu le **13 septembre 2015**. **À vos vélos, joignez-vous à l'équipe du district de Laval, les paniers du 450!****
- **Le service de référence de l'AAP** permet aux justiciables de rechercher un avocat dans le domaine de droit pertinent et ce, 24heures sur 24, 7 jours par semaine. Vous inscrire à ce service

vous permet d'obtenir des mandats intéressants.

Pour vous inscrire voici le lien :

<http://www.avocatsdeprovince.qc.ca/formulaire/>

Une fois inscrit à ce service, il est fortement conseillé de vous inscrire gratuitement au site jurisréférence :

<https://www.jurisreference.ca/>

- **Le jeune Barreau de Laval a sa page Facebook!** Pour ne rien manquer, allez "aimer" la page. (AJBLaval).
- **Une liste commune de jurisprudence de la Cour suprême est disponible sur le site de la Cour supérieure.** Il y a trois listes pour le moment : civil, familiale et recours collectifs. Vous pouvez y accéder directement via les liens suivants :
 - Matière civile
 - Matière familiale
 - Recours collectifs

Les partenaires officiels du Barreau de Laval



Pour tous les détails, consultez le site web du Barreau de Laval >

